

NOS HONORAIRES

Tarifs des honoraires TTC applicable au 1er janvier 2024.

Honoraires à la charge du vendeur sur montant du prix de vente Vente d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel	6% TTC
Vente de terrain à bâtir	8% TTC
Vente d'immeuble à usage commercial	8% TTC
Vente de fonds de commerce (cession ou parts sociales)	10% TTC
Minimum de perception	10 000€ TTC
Location saisonnière meublée	25%.TTC

